



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 4983

Texte de la question

M Alain Jonemann attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur le statut des chefs de district (CDIS ancienne formule) du service des lignes de France Telecommunication. De nombreuses actions ont ete menees pour qu'ils puissent acceder par concours speciaux au cadre A de la fonction publique et poursuivre ainsi une carriere d'inspecteur. C'est ainsi que 600 personnes ont pu etre reclassees. Le cas de 208 chefs de district reste encore a resoudre. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend officialiser leur qualite de cadre en leur offrant ainsi une possibilite de promotion qui n'est aujourd'hui que tres hypothetique.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est malheureusement exact que les concours speciaux organises ces dernieres annees n'ont pas permis la promotion en categorie A de tous les chefs de district. Il convient neanmoins de rappeler que ces fonctionnaires peuvent postuler sur la liste annuelle d'aptitude pour l'acces au grade d'inspecteur, dont un sixieme du recrutement est reserve a cette voie. En tout etat de cause, le cas des chefs de district reste suivi avec attention.

Données clés

Auteur : [M. Jonemann Alain](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4983

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3084